

Assemblée générale de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

Jeudi 22 juin 2017

Domaine du Coudon – La Valette-du-Var



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| Rapport moral du Président sur l'exercice 2016 | page 2 |
| Rapport d'activités 2016 par le Directeur général | page 6 |
| Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2016 et perspectives 2017 | page 21 |
| Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2016 | page 24 |
| Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées | page 26 |
| Bilan au 31 décembre 2016 | page 30 |
| Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 | page 32 |
| Budget 2017 - Tableau des grands équilibres | page 34 |
| Élections des administrateurs et vote des résolutions | page 35 |
| Note explicative de la procédure de vote | page 36 |
| Liste des candidats aux postes d'administrateur | page 37 |
| Curriculum vitae des candidats aux postes d'administrateur | page 38 |
| Résolutions soumises au vote | page 43 |

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 2016



Pour la troisième année consécutive notre Assemblée générale se déroule dans notre domaine du Coudon, à la grande satisfaction de tous ceux qui s'y rendent. Certes, le lieu n'est pas très central, mais nous sommes chez nous. L'éloignement n'empêche d'ailleurs pas un bon nombre de nos camarades de rejoindre notre domaine à cette occasion pour participer à cet événement officiel, mais aussi pour partager de chaleureux moments de camaraderie. Nous en sommes heureux.

Nous rendrons hommage, à l'issue de cette assemblée, à nos fondateurs, devant le monument qui leur est dédié et qui nous rappelle tout ce que nous leur devons et ceci dans un environnement maintenant remarquablement aménagé.

Nous associerons à leur Mémoire tous nos camarades ainsi que les épouses qui nous ont quittés au fil des années et notamment 99 d'entre eux disparus en 2016.

Nous n'oublierons pas les militaires morts en OPEX ou en service ainsi que les victimes d'attentats.

À leur mémoire, je vous demande d'observer quelques instants de recueillement...

Je vous remercie.

Le rapport moral

Vous avez eu connaissance du rapport moral du président avec les autres documents relatifs à cette Assemblée générale, dans les délais prescrits.

Je m'en tiendrai aux informations principales, les commentaires plus précis seront développés ensuite par le directeur général, Olivier Roussel, et le trésorier, Bernard Allorent.

Je tiens dès maintenant à rendre hommage et à remercier tous ceux, administrateurs, délégués, porte-drapeaux, bénévoles, équipes de direction, collaborateurs du Siège et des domaines, pour leur engagement, leur implication, leur constante et totale disponibilité, chacun à sa place, pour le bon fonctionnement de l'Union.

La vie de l'ensemble « Gueules Cassées »

Je parlerai essentiellement de l'Association mais je dirai également quelques mots de la Fondation, avec l'accord de son président, le général Chauchart du Mottay, car ces deux entités sont étroitement liées dans leurs actions et œuvrent ensemble au service de nos membres, de leurs conjoints survivants, des blessés, du monde combattant, et de la société civile.

L'environnement extérieur a été tout au long de l'année passablement troublé par des événements souvent tragiques.

Cette période a heureusement été plus positive pour notre association et notre fondation.

Le total de nos effectifs n'a que peu évolué cette année grâce à l'adhésion de 91 nouveaux membres dont ; 46 blessés en OPEX, 23 en service, 8 anciens d'AFN, 8 gendarmes policiers et pompiers, 5 victimes civiles et d'attentats, 1 membre d'honneur, à comparer à celui des 99 décès que j'évoquais à l'instant. Parmi eux les

blesés atteints de psychotraumatismes de guerre sont de plus en plus nombreux.

Je les salue tous et leur souhaite un long parcours à nos côtés. Ils pourraient être beaucoup plus nombreux, mais comme toutes les associations du monde combattant nous avons du mal à obtenir de nouvelles adhésions. Nous avons donc développé notre communication dans ce sens notamment auprès des armées, des assistantes sociales militaires, d'autres associations, des caisses mutuelles d'anciens combattants.

La pérennité de notre association n'est pas en question sur ce point, mais plutôt celle de sa gouvernance. Nous nous sommes donc préoccupés de rechercher de nouveaux administrateurs de bon niveau, aptes à assurer dans l'avenir la direction de nos instances dans le respect de nos valeurs et des spécificités de l'UBFT : la solidarité et la fraternité.

Les décorations

Les mérites de nombreux camarades ont été reconnus dans l'Ordre de la Légion d'honneur : 2 Grand-Croix, 1 Commandeur, 6 Officiers, 18 Chevaliers.

Nous leur renouvelons nos chaleureuses félicitations.

Les domaines

Le domaine de Moussy

Les démarches de cession entamées avec l'acquéreur précédemment engagé n'ont finalement pas abouti en raison de contraintes administratives indépendantes de la volonté des deux parties.

Une nouvelle transaction est en cours de concrétisation avec un autre repreneur et pourrait aboutir vers la fin de cette année 2017.

Le domaine du Coudon

L'équipe du domaine a poursuivi tout au long de l'année, avec dynamisme et efficacité l'accueil de nos membres hélas trop peu nombreux à y séjourner pour des séjours de repos et de vacances, et l'organisation de congrès, de séminaires et autres réunions.

Le projet de nouveaux statuts que nous avons déposé a été validé dans son intégralité par le Conseil d'État ce qui va permettre non seulement de développer ces activités mais également de poursuivre l'étude de mise en place éventuelle d'une résidence Séniors en complément de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot ».

Nous serons ainsi en mesure de proposer à terme des services d'hébergement, d'hôtellerie et événementiels à un plus grand nombre de nouveaux résidents issus du monde combattant désireux de poursuivre leur existence dans l'ambiance chaleureuse de notre domaine.

Nous pourrions en ouvrir éventuellement l'accès à des tiers afin de rechercher le meilleur équilibre financier.

Il est bon de rappeler à ce sujet que le département du Var est l'un de ceux qui accueillent le plus grand nombre de retraités du monde combattant.

L'EHPAD « Résidence Colonel Picot »

Cet établissement est maintenant achevé. Nous avons réalisé, au travers de notre filiale CYP SAS, un établissement de grande qualité tant pour l'hébergement que pour la prise en soins. Il propose 113 lits. Il fonctionne harmonieusement à la grande satisfaction des résidents, de leur famille, des autorités de tutelle, avec une équipe de qualité dévouée et attentive à en assurer le bon fonctionnement pour le plus grand bien des résidents.

La labellisation « Bleuet de France » est maintenant acquise.

La Fondation

Pendant le même temps, notre Fondation poursuit son développement à la satisfaction de tous les chercheurs qui bénéficient des aides qui leurs sont accordées. Cela permet des améliorations importantes des techniques chirurgicales de nature cranio-maxillo-faciales pour les soins au plus grand nombre. Les nombreux témoignages de reconnaissance et de satisfaction émanant des autorités de tutelle, de professionnels de santé et de particuliers en sont une excellente confirmation. Dans l'automne, une journée de présentation scientifique a permis à plusieurs chercheurs de faire le point sur le déroulement et l'évolution de leurs travaux que la fondation soutient.

M. Todeschini, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense en charge des Anciens Combattants et de la Mémoire a honoré de sa présence cette manifestation.

Des bourses ont été accordées à des chirurgiens maxillo-faciaux cambodgiens pour leur permettre de compléter leur formation à l'Hôpital Saint-Joseph de Paris.

La Mémoire

À propos de Mémoire justement, et faisant remarquablement le lien entre hier et aujourd'hui, les élèves de la promotion « Sous-officiers de Verdun » de l'École Nationale de Sous-officiers d'active ont choisi notre Association comme parrain.

Nous en avons été, et nous en sommes très honorés.

Nous les avons accompagnés à l'occasion de quelques événements jalonnant leur parcours et

nous avons participé à la très belle et émouvante cérémonie de remise des galons à Saint-Maixent.

Nous étions présents par ailleurs lors des principales commémorations de l'année que ce soit à Verdun, Thiepval, Douaumont, cérémonies du 5 décembre...

Nous nous sommes également impliqués dans diverses expositions, colloques dont celui très réussi tenu à Verdun dans l'automne et intitulé « Verdun Terre de santé », mais aussi des présentations de thèses, dont l'une, à Nancy en novembre, a été remarquable.

Nous étions partenaires avec d'autres associations de l'opération « 2016 Année de la Marseillaise » organisée par la mairie de Paris dans des établissements scolaires.

L'action sociale

Nous poursuivons nos actions dans la continuité des missions fondamentales de notre Union en assurant soutien moral et matériel à nos camarades et leur conjoint survivant, le soutien au monde combattant et à la Mémoire. Cette aide déborde en effet largement le cadre de notre seule association puisque nos soutiens s'adressent également à d'autres instances du monde combattant pour leur permettre d'assurer leurs propres aides sociales et à des organismes d'intérêt général, en nous attachant à maintenir la reconnaissance et le respect des droits des blessés au service de notre Pays.

Nous avons assuré le maintien de nos aides aux hôpitaux militaires, notamment Percy où nous finançons la mise en place de 6 chambres de Réadaptation Post Réanimation ainsi que la fourniture d'imprimantes 3D à l'hôpital Laveran de Marseille et à la fondation hôpital Saint Joseph.

Nous avons bien sûr entretenu nos liens historiques, étroits et chaleureux avec les Ailes Brisées qui

œuvrent dans le même sens que nous et avec la même chaleur humaine auprès de leur population et de leurs familles.

Il en a été de même avec Solidarité Défense qui tient un rôle magnifique auprès des militaires en Opérations extérieures et Opérations intérieures, des blessés et des familles endeuillées.

Le Code des PMIVG

Nous nous sommes très activement investis depuis plus de deux ans dans les travaux conduits par l'administration du ministère de la Défense relatifs à la refonte du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre. Elle s'est faite à droits constants, et le ministère des finances, sans surprise, a été d'une intransigeante vigilance pour s'assurer que cette disposition était respectée.

Ce Code refondu est entré en application le 1^{er} janvier 2017. Son plan a été profondément remodelé pour le rendre plus rationnel et convivial. La répartition de ses dispositions entre les domaines législatifs et réglementaires répond désormais aux règles constitutionnelles. La rédaction du Code refondu a été modernisée et simplifiée pour en permettre une meilleure compréhension.

Notre implication dans cette refonte, en liaison étroite avec d'autres associations, nous a permis de faire entendre la voix du monde combattant auprès des responsables concernés, évidemment liés par la règle des Droits constants.

Le groupe de travail est actuellement engagé dans la mise en place, qui devrait pouvoir être menée à bien d'ici la fin de l'année 2017, d'un ouvrage numérique qui a pour objet de permettre à chacun de s'approprié aussi rapidement et simplement que possible ce code refondu en apprenant à exploiter au mieux son nouveau plan, à

comprendre la logique de la nouvelle dénomination de ses articles, à assimiler quelques formulations nouvelles, et ainsi, à trouver de la manière la plus naturelle et complète possible les réponses aux questions que chaque utilisateur de ce Code peut légitimement se poser.

Ces actions sont, vous le savez, rendues possibles principalement grâce à notre actionnariat dans le capital de La Française des Jeux. Nous nous efforçons donc, au sein de son conseil d'administration, de maintenir le versement d'un dividende régulier et durable. 2016 a marqué le quarantième anniversaire du Loto qui fut créé au siège avec nos amis de la Fédération Maginot dans le cadre du GIE PRELO.

L'Association et la Fondation des « Gueules Cassées » constituent toujours un ensemble harmonieux, coordonné et efficace.

Je vous remercie.

Henri Denys de Bonnaventure
Président



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant, et pour la quinzième année consécutive en qualité de Directeur général, conformément à l'article VIII des statuts, apporter un éclairage opérationnel sur les activités 2016 de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et, à titre d'information, sur celles notre filiale CYP SAS exploitant l'EHPAD « Résidence Colonel Picot », ainsi que sur les activités de la Fondation des « Gueules Cassées » (FGC).

Ce rapport annuel étant une sorte de photographie des activités de l'année écoulée, son plan et son contenu ne présente pas de grande originalité par rapport aux éditions précédentes, car il se doit de comporter un certain nombre d'informations forcément répétitives au fil des exercices, même si les actions de nos organismes sont multiples et variées.

Un élément particulièrement déterminant sera cité à plusieurs reprises : il s'agit de la publication au journal officiel de l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 13 octobre 2016, approuvant la modification des statuts de l'association, qui avait été préalablement validés par l'Assemblée générale du 17 décembre 2015.

L'effectif de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête :

Au cours de l'exercice 2016, nous ont quittés :

- 99 camarades,
- 61 conjoints survivants,
- 10 conjoints de membres.

91 nouveaux membres ont été admis en 2016 par la commission des adhésions.

Conformément aux statuts, un grand blessé à la face, lors des attentats terroristes du 13 novembre 2015, au Bataclan, qui avait été pris en charge à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière par le professeur Olivier Langeron, membre du Comité scientifique de la Fondation des « Gueules Cassées », a adhéré à notre Association.

Les nouveaux statuts ont supprimé la qualité de membre « associé ». Désormais tous les membres de l'Association sont regroupés sous les deux catégories de membres actifs et de membres d'honneur.

L'Association se compose statutairement, au 21 avril 2017, date de rédaction de ce rapport, de :

- 2 487 membres actifs,
- 16 membres d'honneur.

Au-delà des membres proprement dits, votre Association apporte, conformément à ses statuts, son soutien aux 1 584 conjoints et 1 302 conjoints survivants de membres disparus, soit un total de près de 5 400 ressortissants.

L'effectif définitif, au 27 avril 2017, date d'arrêté de la liste électorale pour le vote des résolutions et pour l'élection des administrateurs, sera communiqué à l'ouverture de l'Assemblée générale.

Les activités du Siègle

Gouvernance et direction

Le général (2s) Paul Dodane, administrateur, a été élu vice-président de l'UBFT lors du Conseil d'administration du 18 octobre 2016. Issu de la



quatrième génération du feu, le général Dodane représente les « Gueules Cassées » au sein du Conseil d'administration de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. (ONACVG)

Le général (2s) Bertrand de Lapresle ayant décidé de se retirer du poste de vice-président a été nommé vice-président honoraire. Il continue cependant à siéger au Conseil d'administration auquel il apporte ses compétences comme par le passé. Afin d'anticiper le départ en retraite de notre assistante de direction, M^{me} Catherine Ponroy, l'UBFT a procédé, au début de l'année 2016, au recrutement de M^{me} Anne Doutremépuich afin d'assurer une prise de consignes la plus complète des activités et procédures très diversifiées de nos organismes.

L'équipe du Siège assure le fonctionnement des deux organismes, Association et Fondation, dont je vais illustrer le volume par quelques chiffres significatifs :

- 8 100 correspondances ont été reçues, et 2 363 ont été envoyées par l'association dont certaines en des dizaines, voire des centaines d'exemplaires lorsqu'il s'agit de circulaires,
- 1 154 correspondances ont été reçues par la Fondation, 108 correspondances ont été adressées par la Fondation. Ce sont pour la plupart d'épais dossiers de recherche médicale,
- le nombre affiché de correspondances reçues est en légère diminution car afin d'alléger les tâches du secrétariat, des courriers répétitifs ne sont plus systématiquement enregistrés,
- sans compter les dizaines de milliers de courriers électroniques.

L'équipe du Siège a organisé ou préparé au cours de l'année 2016 :

- 4 réunions du Conseil d'administration et 5 réunions du Bureau de l'UBFT,
- 11 réunions de la Commission des aides individuelles,
- 3 réunions de la Commission d'admission,
- 4 réunions de la Commission des aides aux organismes externes,
- 17 réunions régionales en liaison avec vos Délégués régionaux et départementaux,
- le séminaire annuel des Délégués régionaux et départementaux qui s'est tenu au Siège du 13 au 15 septembre 2016, et a donné lieu au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation, et à un pèlerinage au cimetière de Moussy,
- l'Assemblée générale annuelle du 24 juin 2016, au Domaine du Coudon,
- 4 réunions du Conseil d'administration de la Fondation des « Gueules Cassées »,
- 1 réunion du Comité scientifique de la Fondation,
- 1 journée de présentation scientifique des travaux de recherche soutenus par la Fondation.

L'équipe du Siège, composée de 13 salariés, a effectué en 2016, les travaux ci-dessous :

- la rédaction des procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil d'administration, en liaison étroite avec le Secrétaire du Conseil,
- la rédaction des comptes rendus de l'ensemble des commissions et courriers liés,
- la réalisation du « Magazine » : 4 numéros 336 à 339 ont été publiés au cours de l'année 2016, et mis en ligne sur notre site internet,
- la comptabilité de l'ensemble des mouvements liés au fonctionnement général et aux centaines de virements mensuels des aides sociales,

- la gestion du patrimoine financier en liaison avec les trésoriers de l'Association et de la Fondation,
- la gestion des ressources humaines dont l'effectif global était au 31 décembre 2016 de 32 salariés, contre 33 en 2015, ainsi répartis :
 - 13 salariés au Siège,
 - 3 salariés au Domaine de Moussy,
 - 16 salariés au Domaine du Coudon,
 - La filiale CYP SAS, gestionnaire de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot » à La Valette-du-Var, quant à elle, employait 81 salariés représentant 75,7 postes équivalent temps plein au 31 décembre 2016.
- la mise à jour du site internet : www.gueules-cassees.asso.fr,
- la réalisation d'outils de communication internes et externes,
- l'exploitation des chambres du Siège,
- l'entretien et la maintenance de l'immeuble,
- ainsi que de très nombreuses missions de représentation de l'Association et de la Fondation.

Le Siège social a également apporté un soutien logistique à d'autres organismes qui, au terme d'une convention, occupent des locaux et participent aux charges de fonctionnement. Il s'agit de :

- la Fondation des « Gueules Cassées »,
- la Fondation du Souvenir de Verdun,
- la Fondation des Aveugles de Guerre.

La mission d'entraide de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

La mission statutaire d'entraide de l'UBFT se concrétise autour de 3 axes :

- l'aide sociale,
- la défense du droit à réparation,
- le soutien à l'obtention des décorations dont le

président vous a cité le nombre de membres honorés dans son rapport moral.

Les aides sociales aux membres

La commission des aides individuelles s'est réunie 11 fois. Elle a étudié près de 900 dossiers.

Le montant total dédié à l'entraide en 2016 s'élève à plus de 1,9 M€ et se répartit ainsi :

- 145 allocations mensuelles versées à des membres ou veuves en difficulté,
- 31 allocations « enfant handicapé »,
- 66 allocations « études » qui sont versées sur les 10 mois de l'année scolaire,
- 70 aides ponctuelles,
- 37 prises en charge des honoraires d'avocats ou de médecins experts pour la défense des droits à pension militaire d'invalidité,
- 5 allocations « mariage » et 5 allocations « naissance » ont été servies, signe de l'admission de nouveaux jeunes membres, militaires en OPEX et blessés en service,
- 327 colis de Noël ont été adressés à des membres ou veuves, isolés sur le plan géographique ou affectif,
- 38 cadeaux d'anniversaire de mariage,
- 352 abonnements à une téléassistance ont été pris en charge, dont un abonné au système de géolocalisation,
- Et hélas, 93 allocations « obsèques » ont été versées à la suite de la disparition de nos membres ou de leurs conjoints.

La défense du droit à réparation

Dans son rapport moral, le président a indiqué l'implication de l'UBFT aux côtés des autres associations du Comité d'Entente des Grands

Invalides de Guerre (CE-GIG) élargi pour la refonte du code des pensions militaires d'invalidité.



En termes de temps passé par le groupe de travail, les avancées obtenues ont nécessité plus de 50 réunions en 2016 dont une grande partie se sont tenues au siège de l'UBFT.

L'ouvrage numérique, sorte de code annoté en cours de

construction, est consultable sous l'adresse internet : <http://code.pensionsmilitaires.com/>

Le mécénat externe

Chaque année, l'UBFT apporte un soutien financier à de grandes associations avec lesquelles un partenariat durable s'est forgé au fil du temps. Il s'agit :

Des « Ailes Brisées »

Au terme d'une convention signée en 1972, les « Ailes Brisées » ont confié la gestion de leur émission de Loterie Nationale aux « Gueules Cassées » qui, en contrepartie de cet apport de parts de marché, reversent chaque année à cette association 16 % du montant, après impôt, du dividende perçu de la Française des Jeux.

Des associations composant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG)

L'UBFT continue d'apporter un soutien annuel à quatre des associations constituant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, qui furent dans le passé « Émetteur de dixièmes de la Loterie Nationale » :

- la Fédération des Blessés Multiples et Impotents de Guerre,
- la Fondation des Aveugles de Guerre,

- l'Association des Mutilés et Invalides de Guerre,
- la Fédération des Amputés de Guerre de France.

Le montant de ce soutien qui permet à ces associations de mener leurs propres actions sociales varie proportionnellement à l'évolution du dividende de La Française des Jeux. Il a été en 2016 de 92 000 € pour chacune des 4 associations, soit 368 000 €. Il sera globalement de 640 000 € en 2017 en raison du montant exceptionnel du dividende FDJ perçu en 2016.

L'UBFT répond également, conformément à sa mission statutaire, à des demandes de soutiens financiers. Ces dernières sont analysées par la Commission des aides aux organismes et institutions qui s'est réunie à 4 reprises, a étudié 91 dossiers, en a refusé 38, mis 2 en attente de complément d'information, apportant 51 réponses favorables.

Le montant des aides externes décidés en 2016 s'élève à près de 1,2 M€ dont :

• 300 000 € constituent des aides sociales indirectes au travers d'associations, dont je ne cite que les principales :

- l'association Solidarité Défense pour la confection des colis de Noël envoyés aux soldats en OPEX et OPIN,
- l'AFEPS, association qui apporte de l'aide aux anciens soldats vietnamiens de l'armée française,
- l'Institution nationale des Invalides pour l'acquisition de véhicules de transport des pensionnaires,
- le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides pour l'organisation de stages sportifs pour des militaires blessés,

- l'association « Ad Augusta » qui œuvre en Bretagne à la réinsertion de blessés psychologiques par le biais d'activités maritimes,
 - l'Association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (ADO) apportant des bourses d'études à des orphelins,
 - la Maison du Légionnaire pour l'acquisition de véhicules pour le transport de leurs anciens.
- **400 000 € ont été affectés à des projets à vocation sanitaire ou médico-sociale, en particulier pour :**
 - l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy pour :
 - la construction de six chambres pour le service de réadaptation post-réanimation,
 - l'acquisition d'un échographe et 8 fauteuils médicaux.
 - l'Hôpital d'Instruction des Armées Laveran pour :
 - l'acquisition d'une imprimante 3D pour le service maxillo-facial.
 - l'Association Tournesol qui assure des animations dans les hôpitaux militaires.
 - **500 000 € sont destinés au devoir de Mémoire, dont essentiellement :**
 - le Souvenir Français, qui perçoit au terme d'une convention, un soutien annuel de 200 000 €,
 - l'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF) pour l'organisation de la cérémonie des 1 000 drapeaux du 5 décembre 2016,
 - l'exposition « Verdun, Champs-Élysées », marquant l'ouverture des commémorations du centenaire de la bataille de Verdun,
 - le colloque « Verdun, Terre de santé » qui s'est tenu à Verdun les 7 et 8 octobre 2016,
 - la rénovation du Mémorial de la Clairière de l'Armistice à Rethondes,
 - le soutien financier à la production du film « Cessez-le-feu » dont la sortie en salle a eu

lieu le 19 avril 2017. Ce film traite du retour des blessés de la Grande Guerre, en particulier ceux atteints de psychotraumatismes de guerre,

- le Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation,
- la Fondation Maréchal Foch : un contact a été renoué avec cet hôpital de Suresnes qui a accueilli bon nombre de « Gueules Cassées » des guerres d'Indochine et d'Algérie. Un premier soutien a été accordé pour la préservation de moulages effectués sur des blessés de la face.

L'immeuble du Siège social

Le plan d'entretien pluriannuel s'est poursuivi en 2016 par :

- la pose d'un régulateur pour la chaufferie,
- le remplacement de la centrale de climatisation,
- les peintures et revêtements de sol des locaux du 3^e étage,
- la réfection du studio du gardien de remplacement,
- la réfection du studio du 4^e étage,
- le remplacement des appareillages électriques et d'éclairage des bureaux,
- la pose d'un élévateur automatisé permettant l'accès à l'immeuble aux personnes à mobilité réduite.



D'autres travaux de rénovation et de modernisation seront menés en 2017, notamment le réseau informatique et téléphonique.

Les délégations régionales

Vos délégués ont poursuivi leur mission de représentation de l'Association, accompagnés de leurs porte-drapeaux lors des principales cérémonies patriotiques et de Mémoire.

Un bilan de l'année passée et les perspectives pour l'année à venir ont été présentés à vos délégués régionaux, réunis en séminaire au Siège au mois de septembre 2016.

Le maillage territorial a été assuré en 2016 au sein de 21 délégations régionales par :

- 25 Délégués régionaux,
- 12 Délégués départementaux,
- 25 Porte-drapeaux. La campagne de renouvellement des drapeaux, ornés du nouveau logo de l'Association se poursuit. 9 nouveaux drapeaux ont été officiellement remis en 2016.

Chaque année, vos Délégués organisent une réunion régionale qui est l'occasion pour l'administrateur qui préside cette rencontre et au cadre du Siège qui l'accompagne de vous présenter, sous forme d'une projection, les actions et les projets d'avenir de l'Association et de la Fondation.

Ces réunions sont des moments de retrouvailles et de chaleureuse camaraderie, grâce à l'implication des épouses de nos Délégués qui vous accueillent. Il est donc essentiel et agréable que vous y participiez nombreux.

Les nouveaux camarades qui ont adhéré au cours de l'année 2016 sont invités à la réunion de leur région afin de se familiariser avec l'ambiance fraternelle de notre association et s'y intégrer le plus aisément et le plus durablement possible.



Le Domaine de Moussy

Pour mémoire, l'Assemblée générale 2014 a approuvé la cessation des activités du Domaine de Moussy et sa cession.

La promesse de vente initialement signée le 8 novembre 2015 avec 2 communes membres de la communauté de communes « Plaines et Monts de France » a été résiliée, de manière amiable, en raison d'une nouvelle répartition des communes, imposée par le préfet, au sein des communautés de communes et de contraintes liées au plan local d'urbanisme (PLU).

La recherche d'un nouvel acquéreur, qui n'est pas chose facile car des centaines de châteaux sont en vente en France, menée tout au long de l'exercice 2016, a conduit à la signature d'une nouvelle promesse de vente auprès d'un promoteur immobilier qui a pour projet la construction d'un hôtel 4 étoiles. Cette promesse reste cependant subordonnée à la modification du PLU et l'obtention du permis de construire correspondant au projet du candidat acquéreur. Les démarches sont en cours mais leur durée incertaine.

Les contrats de travail de 3 salariés sont prolongés jusqu'à la cession du domaine afin d'assurer la maintenance et la sécurité du site.

Le Domaine du Coudon

L'année 2016 est le troisième exercice durant lequel le Domaine du Coudon a fonctionné après le détachement de l'activité de maison de retraite médicalisée au profit de la CYP SAS, filiale à 100 % de l'UBFT.

Le Domaine du Coudon a poursuivi :

- l'accueil en séjours de repos et de vacances des membres de l'Union et de leurs familles : les travaux de construction de l'EHPAD étant terminés, le bâtiment « Olivier » a été restitué au domaine :

les chambres ont été repeintes et équipées d'une nouvelle literie très confortable et de nouveau mobilier hôtelier,

- l'hébergement permanent de membres et leurs conjoints autonomes n'ayant pas besoin d'assistance pour les actes élémentaires de la vie, sorte de « résidence séniors » avant l'heure,
- et l'organisation d'événements pour le monde combattant et les familles, notamment de nombreux mariages.
- 24 016 repas ont été servis en 2016 contre 26 221 en 2015, en diminution de 8 %,
- 8 281 nuitées ont été enregistrées en 2016 contre 8 070 en 2015, en légère baisse de 2,5 %,
- le chiffre d'affaires du domaine, hors taxes, passe de 864 448 € en 2015 à 834 590 € en 2016 soit une légère diminution de 3 %,
- le résultat de fonctionnement 2016 reste cependant déficitaire, comme vous l'indiquera le trésorier dans son rapport.

L'approbation des nouveaux statuts de l'UBFT, par arrêté du ministre de l'intérieur 13 octobre 2016, offre au domaine du Coudon de nouvelles perspectives de développement qui auparavant ne lui était pas autorisées.





Le développement des activités événementielles :

En effet, le nouvel article 2, alinéa 3 des statuts permet à l'association de « *fournir, directement ou indirectement, des services d'accueil d'hébergement, de restauration et d'organisation d'événements et de manifestations, notamment dans le cadre du domaine des « Gueules Cassées » situées à la Valette du Var. Ceux-ci au profit prioritairement des membres de leur famille et plus largement, du monde combattant, de la sécurité civile et de la protection du territoire également, dans la limite des disponibilités au profit de toutes personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier de ses services* ».

Le domaine, dont la communication et la publicité était restreinte pour des raisons réglementaires s'opposant à l'accroissement de ses activités, va désormais pouvoir développer une communication avec une nouvelle identité visuelle, afin de tendre vers un meilleur taux d'occupation et une réduction du déficit d'exploitation. Bien entendu les membres de l'association et du monde combattant bénéficieront toujours de la priorité d'accueil.



La création éventuelle d'une Résidence Séniors :

Le 4^e alinéa de cet article 2 des nouveaux statuts

permet désormais « *la gestion, directe ou indirecte d'établissements... destinés à l'accueil, l'hébergement et/ou les soins de personnes âgées dépendantes ou non et de personnes mutilées ou handicapées* ».

Une étude a été initiée au cours de l'exercice 2016 sur la faisabilité d'une Résidence Séniors qui permettrait d'accueillir des personnes âgées autonomes, seules ou en couples, souhaitant intégrer un lieu de vie leur offrant un appartement, un service de restauration, des activités de loisirs, le tout dans un cadre sécurisé. Cependant, cette possibilité de création d'une Résidence Senior étant liée à l'approbation des nouveaux statuts par le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur, l'approfondissement de l'étude n'a pu débuter qu'après la parution au journal officiel du 28 octobre 2016.

Les études de marché, réglementaire et d'architecture seront donc menées sur le premier semestre 2017.

Je profite de cette tribune pour rappeler une nouvelle fois aux membres de l'UBFT, leurs conjoints et enfants, ainsi qu'aux membres des autres associations du monde combattant, qui sont autonomes, sans besoin d'assistance médicale au quotidien, et qui souhaitent passer un séjour de quelques jours à plusieurs mois au Coudon, dans la douceur du climat provençal, notamment durant l'hiver pour ne pas avoir à chauffer leur domicile et ne pas être isolés à Noël, de prendre contact avec M^{me} Isabelle Chopin, directrice du Domaine. Tél : 04 94 61 93 00. Le meilleur accueil leur sera réservé.

Votre Domaine du Coudon doit se développer. Nous comptons sur vous pour en faire la promotion en le faisant connaître à vos amis des autres associations du monde combattant dont l'accueil prioritaire est la vocation.



Toute l'équipe du Coudon vous attend avec enthousiasme pour la saison estivale 2017... avec un programme d'animations, dîners et soirées à thème, concours de pétanque, aquagym... Les tarifs des années antérieures ont été, à nouveau, maintenus sans augmentation.

L'EHPAD « Résidence Colonel Picot » exploité par notre société filiale la CYP SAS

Le chantier de construction

Pour mémoire, le chantier de construction des nouveaux bâtiments a démarré au mois de novembre 2013.

La réception des travaux de la phase 1 a permis l'ouverture de 92 chambres. Les résidents et les

salariés des trois établissements, dont notre filiale CYP SAS a acquis les fonds de commerce pour créer cet EHPAD, ont pu être accueillis à compter du 13 mars 2015.

Les travaux de la phase 2, consistant en une restructuration et une extension du bâtiment « Bougainvilliers » ont débuté au mois de septembre 2015 et ont été réceptionnés le 16 septembre 2016. L'agence régionale de santé (ARS) et le conseil départemental ont donné leur agrément à l'ouverture totale des 113 lits de l'établissement, le 27 septembre 2016.

Les résidents qui occupaient le bâtiment « Olivier » ont été installés dans leurs nouvelles chambres au mois d'octobre 2016.

Seuls les travaux de voirie restent à entreprendre en 2017 et bien entendu les très longues finitions d'un tel bâtiment.

La philosophie de prise en soins de l'établissement s'articule autour de trois objectifs :

- le respect du rythme de vie des personnes âgées,
- la non-contention tant physique que médicamenteuse,
- l'application de la méthode Montessori adaptée aux personnes âgées.



Cet aboutissement a concouru avec la fin de mission du Docteur Yves Carteau, médecin coordonnateur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017

puis conseiller médical de l'UBFT, qui a été par son dévouement et son engagement permanent, l'un des principaux contributeurs à la réussite de ce grand projet : le Conseil d'administration de l'UBFT lui a donc décerné le statut de membre d'honneur des « Gueules Cassées ».

Je tiens à féliciter les personnels de tous les corps de métier présents au sein de la Résidence Colonel Picot, l'administration, les soins, la restauration, l'animation, la maintenance, pour la qualité de leur travail, et je les assure de toute ma confiance.

En effet, nos résidents, qu'ils soient issus des « Gueules Cassées », du monde combattant ou nouveaux entrants, sont entourés de la même façon par des équipes bienveillantes dont la tâche n'a pas été facile durant cette phase de construction et de montée en puissance.

Je les remercie et les félicite vivement de mener leurs missions avec humanité et dans l'esprit de toujours des « Gueules Cassées ».

La Résidence Colonel Picot a été officiellement inaugurée le 13 janvier 2017 par M^{me} Christiane Hummel, Sénateur-maire de La Valette-du-Var et M. Philippe Vitel Député du Var entourant le président et les administrateurs des « Gueules Cassées ».

Que M^{me} Hummel, avec son équipe municipale, soit à nouveau remerciée pour le soutien apporté sans faille à l'ensemble des projets portés par l'UBFT.



La résidence Colonel Picot a été honorée de la visite, le 16 mars 2017, de M. Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, et de M^{me} Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG). Cette visite a donné lieu à la signature d'une convention de labellisation « Bleuet de France » qui renforce le lien entre l'établissement et le monde combattant, l'attachement aux valeurs de la mémoire et de la solidarité.



La mission de M. Bertrand Maurel, d'ouverture et de montée en puissance de la résidence s'est achevée le 31 mars 2017. Une nouvelle direction est en voie de mise en place.

La Fondation des « Gueules Cassées »

2016 a été le quatorzième exercice opérationnel de la Fondation des « Gueules Cassées » depuis sa reconnaissance d'utilité publique le 11 avril 2001.

Je vous rappelle que sur le plan de la gouvernance, la Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de 12 membres :

- 5 administrateurs du collège des fondateurs, c'est-à-dire des « Gueules Cassées »,
- 3 administrateurs de droit représentant le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé du Budget, le ministre chargé des Anciens Combattants,
- 4 administrateurs du collège des personnalités qualifiées qui apportent leur compétence à la gestion de la Fondation.

Le Conseil d'administration est lui-même conseillé par un Comité scientifique composé de 15 éminents professeurs et médecins spécialisés.

La Fondation des « Gueules Cassées » mène ses missions dans deux directions :

- Le mécénat médical par le soutien financier aux institutions s'intéressant à la recherche fondamentale ou clinique et au traitement des traumatismes crânio-faciaux et de leurs séquelles, mais aussi aux pathologies d'origine malformative ou tumorale, aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral. Ce mécénat se concrétise par :
 - le versement de bourses à des chercheurs,
 - les soutiens financiers à des laboratoires de recherche ou des services hospitaliers spécialisés,
 - le financement de matériel pour la recherche,
 - l'attribution du Prix de la Fondation lorsqu'un projet est particulièrement remarqué.
- Le développement d'actions destinées à entretenir le souvenir des sacrifices de tous ceux qui ont servi la France. Cet axe est encore assez peu activé.

En ce qui concerne le mécénat médical, comme chaque année, la Fondation a lancé son appel à projet auprès de 850 chercheurs dans les différents services hospitaliers et organismes de recherche.

Le thème retenu pour l'année 2016 était :

PATHOLOGIE CRANIO-FACIALE

**Prise en charge et réparation des lésions
traumatiques et tumorales,**

**Prise en charge de pathologies s'accompagnant
de séquelles fonctionnelles d'origine
traumatique, dégénérative ou tumorale**

- 69 dossiers de recherche ont été reçus et chacun a été soumis à l'examen d'un rapporteur du Comité scientifique,
- 40 dossiers de recherche ont reçu un avis favorable et ont été approuvés par le Conseil d'administration pour un montant total de 1,4 M€.

La Fondation apporte également des soutiens financiers à des institutions leur permettant :

- d'acquérir des équipements nécessaires à la recherche et le traitement des traumatismes crânio-faciaux :
 - un système de navigation et d'imagerie chirurgicale et une imprimante 3D pour l'impression d'éléments nécessaires à des interventions en chirurgie maxillo-faciale et reconstructrice pour l'hôpital Saint-Joseph de Paris.



- de mener des grands projets de recherche pluriannuels :
 - le partenariat avec l'Institut Faire-Faces, développé au CHU d'Amiens par le Professeur Devauchelle, pionnier de la greffe de visage, pour mener un programme de recherche sur la réalisation de biomatériaux cellularisés pour la reconstruction osseuse s'est poursuivi en 2016. Ce grand projet a pour vocation de passer de la chirurgie réparatrice à la chirurgie régénératrice.

La Fondation a également participé au financement de deux congrès médicaux en lien avec la chirurgie de la face et remis deux prix.

La Fondation a organisé le 12 octobre 2016 une journée de présentation qui avait pour but de permettre à de jeunes chercheurs talentueux de présenter, aux organes de presse et à la communauté scientifique, leurs travaux, les résultats obtenus et le point des applications cliniques et thérapeutiques en cours. Cette journée a donné lieu à l'édition d'un numéro spécial du magazine des « Gueules Cassées » synthétisant l'histoire, la forme juridique, la gouvernance et les grands projets de recherche soutenus par la Fondation des « Gueules Cassées » depuis sa création en 2001.



Le nombre de dossiers reçus et évalués par le comité scientifique est en augmentation régulière. Cette augmentation est la conséquence positive de la notoriété grandissante de la fondation et de l'évolution de ses statuts élargis à la prise en charge des pathologies neurodégénératives.

Le montant global du mécénat médical pour 2016 s'élève à 2,2 M€.

Depuis sa création en 2001, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu près de 400 projets de recherche pour un montant global de 14 M€.

Il est rappelé qu'une fondation reconnue d'utilité publique ne peut utiliser pour son fonctionnement et ses actions de mécénat que les produits financiers tirés de sa dotation.

[C'est pourquoi, le Conseil d'administration de l'UBFT compte tenu du résultat positif de l'exercice 2016 propose à la présente Assemblée générale de l'UBFT, au travers de la résolution n°4, d'effectuer un don de 10 millions d'euros à la Fondation des « Gueules Cassées » affectés à sa dotation.](#)

Ce renforcement de la capacité financière de la Fondation est un nouveau pas en avant visant à pérenniser les missions des « Gueules Cassées ».

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun (FSV)

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun est une fondation abritée par la Fondation des « Gueules Cassées ».

La Fondation du souvenir de Verdun a apporté, jusqu'en 2016, son soutien financier au comité national du souvenir de Verdun (CNSV), gestionnaire du Mémorial de Verdun pour lui permettre d'assurer le fonctionnement du musée dont l'exploitation est déficitaire.



Le Mémorial de Verdun ayant été totalement restructuré et agrandi avec d'importants financements des collectivités locales, l'État a décidé de créer un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé « Mémorial de Verdun - Champ de bataille » afin de rationaliser la gouvernance et la gestion des différents sites du champ de bataille de Verdun.

En conséquence, la Fondation du Souvenir de Verdun apportera désormais son soutien financier au CNSV et à l'EPCC dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'administration de la Fondation du Souvenir de Verdun a élu, le 13 décembre 2016, à sa présidence le général d'armée (2s) Elrick Irastorza, ancien chef d'état-major de l'armée de terre et actuel président de la Mission du Centenaire.

La communication et la Mémoire interne

La préservation de la Mémoire interne de l'Association et de la Fondation, travail de très longue haleine, compte-tenu de la masse des archives se poursuivra sur plusieurs exercices.

La communication externe sur l'histoire et les missions actuelles des « Gueules Cassées » se fait au travers de 4 supports qui sont régulièrement actualisés :

- le film institutionnel permet de disposer d'un outil de communication moderne et efficace qui montre en 30 minutes à nos auditoires l'ensemble de nos activités. Ce film est systématiquement projeté lors des réunions régionales ainsi qu'au cours des colloques auxquels participent des représentants des Gueules Cassées, telle la conférence donnée à l'université de la Méditerranée à Nice au mois de mars 2016,
- un document de synthèse de 4 pages, sous forme d'interview du président, diffusé dans les différents organes de la presse combattante,
- le site Internet, complet sur le fond mais vieillissant dans sa présentation, pour lequel les travaux préparatoires à sa rénovation ont débuté,

facebook

- des pages Facebook dédiées et nommées :
 - Les « Gueules Cassées »,
 - La Fondation des « Gueules Cassées »,
 - Domaine des « Gueules Cassées »,
 - Résidence Colonel Yves Picot.

L'ensemble des documents vidéo peuvent être visionnés au fur et mesure de leur réalisation sur le site internet : www.gueules-cassees.asso.fr et sur YouTube.



La Française des Jeux (FDJ)

Vous l'aurez constaté une nouvelle fois, votre Association et votre Fondation mènent de nombreuses missions sociales, mémorielles et de recherche médicale dans le cadre de l'intérêt général.

Elles le peuvent grâce à l'esprit d'entreprise qu'ont eu les fondateurs des « Gueules Cassées » en initiant la création de la Loterie Nationale dans les années 30 puis en étant les promoteurs du Loto en 1976 qui a fêté ses 40 ans le 19 mai 2016. Nous n'oublierons pas deux personnalités qui ont participé à cette grande épopée du lancement du loto, qui nous ont quitté en 2016, Jacques Fugier, chef des services Loterie-Loto des « Gueules Cassées » et Maurice Caradet, premier président de la Loterie Nationale et du Loto National.

À ce titre, l'UBFT détient aujourd'hui 18 458 actions de La Française des Jeux, soit 9,23 % du capital de la société, et est titulaire d'un siège au Conseil d'administration au sein duquel l'Association est représentée par votre directeur général.

Le directeur général participe, à ce titre, à diverses instances de La Française des Jeux : Comité des nominations et rémunérations, Comité du développement durable, Comité stratégique de l'entreprise, Conseils d'administration et Assemblée générale.

Il entretient d'excellentes relations avec M^{me} Stéphane Pallez, Présidente-Directrice-Générale du groupe FDJ et les membres du Comité de direction.

Compte tenu de l'augmentation régulière du chiffre d'affaires FDJ, l'État a décidé d'une baisse des taux de rémunération de l'entreprise applicable au 1^{er} janvier 2016. Cependant, la progression du niveau des mises collectées doit permettre de maintenir un résultat distribuable satisfaisant pour les actionnaires.

Les mises collectées par la FDJ en 2016 s'établissent à 14,3 milliards d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à 2015.

En conclusion

Malgré ses 96 ans, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, par toutes les activités que je viens d'exposer, semble plus dynamique que jamais.

En votre nom, je me permets donc de féliciter les collaborateurs bénévoles et salariés qui, cette année encore, se sont investis sans compter, sans oublier le personnel, très impliqué à nos côtés, de l'entreprise à laquelle a été confiée la restauration du domaine du Coudon et de la Résidence Colonel Picot, la société SHERPAS.

Je tiens personnellement à saluer et remercier les cadres qui m'entourent. Je nommerai, en les chargeant de transmettre à leur équipe, car je ne peux citer toutes et tous :

- Alain Bouhier, directeur adjoint pour les missions très prenantes de la vie associative qu'il mène, avec une grande écoute, auprès des membres et des conjoints, de nos Délégués et de nos Portedrapeaux,
- Nabila Falek, notre chef comptable, également très impliquée dans le domaine financier aux côtés de nos trésoriers,
- Isabelle Chopin à la direction du Domaine du Coudon,
- Anne-Cécile Mercier, Adjointe de direction qui assure la transition de la direction de la Résidence Colonel Picot,
- Geneviève Haggay-Driguez, médecin coordonnateur de l'EHPAD.

Et Anne Doutremepuich, notre nouvelle assistante de direction, en double-commande avec Catherine Ponroy sur l'année 2016 qui nous assiste au quotidien, dans la bonne humeur, pour le fonctionnement harmonieux de l'Association et de la Fondation.

Je citerai et remercierai également nos conseillers pour le grand projet de la Résidence Colonel Picot et d'évolution du Domaine du Coudon :

- Pierre Villeminot, architecte historique des « Gueules Cassées » depuis la création du Loto qui nous assiste aujourd'hui pour la maîtrise d'ouvrage,
- Jean-Pierre Rivière, notre consultant spécialiste en pilotage des EHPAD,
- M. Wallid Nassif, architecte de la Résidence Colonel Picot.

Un grand merci également aux bénévoles de l'Association et de la Fondation, administrateurs, délégués, porte-drapeaux et membres des commissions et du comité scientifique qui font confiance aux équipes du Siège et des Domaines.

Paris, le 21 avril 2017

Olivier Roussel
Directeur général de l'UBFT
Directeur général de CYP SAS
Secrétaire général de la Fondation
des « Gueules Cassées »

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016 ET PERSPECTIVES 2017



Les comptes de l'année 2016

L'année 2016 a été conforme à nos prévisions, avec deux exceptions importantes : la vente du domaine de Moussy a dû être reportée en raison du changement d'avis des acquéreurs potentiels et de manière plus heureuse, le dividende reçu de la Française des Jeux a été pour la deuxième année consécutive à un niveau exceptionnel.

Le résultat net a été favorable pour nos comptes. Comme d'habitude, nous évaluons le total du déficit de fonctionnement du siège et des domaines, avant de voir comment le besoin de financement qui en résulte, ainsi que le financement des missions de notre association, ont pu être assurés.

Le Siège : le résultat de fonctionnement de -3,1 millions d'euros dépasse la prévision d'environ 150 000 €, du fait de travaux non anticipés au 3^e étage, et de deux départs à la retraite. S'y ajoutent 65 000 € d'amortissements, donnant un résultat d'exploitation négatif de 3 164 537 €.

Le Coudon : avec un chiffre d'affaires de 998 789 €, et des charges de fonctionnement de 2,1 millions d'euros, le domaine dans sa partie « récréative » a un résultat de fonctionnement négatif de 1,1 million d'euros, et après amortissement de 340 000 €, et quelques charges exceptionnelles, un résultat total de -1 467 268 €, légèrement meilleur que la prévision.

Moussy a eu en 2016 des charges de fonctionnement de 476 358 €, et des amortissements de 334 405 €. Le Conseil d'administration du 5 avril 2017 a approuvé une provision pour risques et charges d'un million dans les comptes 2016, afin de faire face aux travaux et réparations qui devront être faits avant la vente, ainsi qu'aux coûts sociaux du départ des employés restants et aux aléas possibles. Cette provision porte le résultat négatif à 1 811 433 €.

Le résultat d'exploitation de l'UBFT, y compris les éléments exceptionnels, laisse donc un besoin de financement de 6,4 millions d'euros globalement conforme au budget à l'exception des éléments exceptionnels qui ont affecté Moussy.

Face au besoin de financement détaillé ci-dessus, les produits financiers sont de 26,5 millions d'euros, dont un dividende brut de la Française des Jeux de 21,1 millions d'euros. La prévision budgétaire, faite prudemment avant l'annonce de l'utilisation des réserves de la FdJ qui ont permis ce niveau exceptionnel, était de 10 millions d'euros. Dans le total de 26,5 millions d'euros, figurent également les plus-values de cession de 2,4 millions et les distributions du portefeuille de 2,9 millions. Les charges financières sont de 6,2 millions d'euros, dont 3 172 930 € d'impôts sur le dividende et 1 692 347 € pour la provision financière qui prend en compte les lignes négatives du portefeuille au 31 décembre 2016. Après reprise de la provision financière de 2 660 258 € passée en 2015, le résultat financier est de 22 960 893 €.

Les dépenses correspondant aux missions de l'Association sont :

- Le mécénat : 4,5 millions d'euros (dont le

versement aux Ailes Brisées de 2,9 millions d'euros au titre de la rétrocession de partie du dividende FdJ),

- les charges associatives : 1,9 millions d'euros.

Cela laisse à l'UBFT un résultat général de 10 237 787 €.

Le bilan

Outre les constructions (valeur nette de 4 914 825 €), les principaux postes de l'actif sont :

- sous « immobilisations financières » de la CYP qui figure en valeur brute pour 27 685 100 €.

Le résultat de la CYP en 2016 est un déficit de 1 245 390 €, supérieur à la prévision de 931 000 €. Toutefois, il convient de noter que la dotation aux amortissements faite par la CYP en 2016 atteint 1 217 286 €, soit l'essentiel du déficit : sur le plan opérationnel, elle est proche de l'équilibre.

Le Conseil d'Administration du 6 avril 2016 avait approuvé la prise en compte sur les livres de l'UBFT des déficits des années 2012 à 2015, plus la prévision de perte pour les années 2016 et 2017. Le montant total de la provision était de 6 074 946 € dans les comptes 2015.

Le Conseil du 5 avril dernier a approuvé un complément de provision de 925 054 € dans les comptes de 2016 : 314 390 € pour l'exercice 2016, afin de porter la provision au niveau de la perte réalisée et pour les deux exercices à venir, une provision complémentaire de 310 664 € portera la provision 2017 à 942 664 €, et une provision nouvelle de 300 000 € sera faite pour l'année 2018 afin de conserver la logique de deux années

d'avance dans l'appréciation de la valeur de cette filiale. La provision totale qui était de 6 074 946 € dans les comptes 2015 passe à 7 millions dans les comptes 2016, portant la valeur nette de la CYP sur les livres de l'UBFT à 20 685 100 € :

- les avances de trésorerie faites par l'UBFT à sa filiale en 2016 ont été de 2 630 000 €,

- les 7 050 956 « autres titres immobilisés » représentent la participation de l'UBFT dans la Française des Jeux. Il s'agit d'un coût historique,

- sous « valeurs mobilières de placement » se trouve le portefeuille, enregistré à la valeur d'acquisition.

Le total du bilan de 203 885 170 € est en augmentation de 11 953 859 €. Au passif, les fonds propres qui ont augmenté de 10,2 millions d'euros du fait du résultat 2016 représentent 95,38 % du bilan.

Perspectives de l'année 2017

La vente de Moussy à de nouveaux acquéreurs est espérée avant la fin de l'année. Nous savons que le dividende qui sera reçu cette année de la Française des Jeux sera de 11,5 millions d'euros, niveau qui ne comporte plus d'éléments exceptionnels mais est encore élevé et satisfaisant pour l'association. La CYP va fonctionner avec sa pleine capacité pendant toute l'année, suite à la livraison de la dernière tranche de travaux. Quant aux revenus du portefeuille, ils seront fonction de l'état des marchés qui ne manquent pas de raisons d'être volatiles ; toutefois le premier trimestre a été favorable : les plus-values latentes qui étaient de 12,9 millions d'euros au 31 décembre dernier,

étaient passées à 15,6 millions d'euros au 31 mars. Le budget pour 2017 approuvé au Conseil d'Administration du 14 décembre 2016 prévoit les résultats suivants :

Les revenus

Le dividende de la FdJ est prévu à 11,5 millions d'euros.

Les distributions du portefeuille sont estimées à 2 274 000 €. Comme les années précédentes, il n'est pas prévu a priori de plus-values de cession.

Les dépenses

Les charges de personnel du siège sont prévues en baisse à 1 150 000 €.

Le total des charges d'exploitation est prévu à 3 217 000 €, en augmentation de 5,7 % sur le budget 2016.

Le budget des aides sociales est comme en 2016 de 2 100 000 €. Celui du mécénat est à 3 237 000 €, y compris les 640 000 € distribués au Comité d'Entente au titre du dividende reçu en 2016. Le résultat avant prise en compte des déficits des domaines est de 3 937 000 €.

Le domaine du Coudon prévoit prudemment un chiffre d'affaires légèrement inférieur à 900 000 €. La modification des statuts devrait favoriser l'activité des réceptions. Les charges de fonctionnement sont en légère hausse. Le déficit prévu est de 1,6 millions d'euros.

Pour le domaine de Moussy, le déficit estimé est de 740 000 €. Le chiffre sera fonction de la date de la vente effective, mais d'ores et déjà sont prévus la phase finale du plan social (300 000 €) et les travaux de mise en conformité de l'assainissement (également 300 000 €).

Après prise en compte du déficit des domaines, le résultat est de 1 600 000 €.

Le budget d'investissement prévoit en particulier : 300 000 € pour le suivi de la refonte du code PMI, qui s'inscrit pleinement dans la mission de défense du droit à réparation des victimes de blessures de guerre qui figure dans les statuts de notre Association ; 250 000 € pour les études juridiques et architecturales en vue de la construction d'une Résidence Seniors au Coudon ; 125 000 € pour la communication et la préservation de la mémoire interne ; 75 000 € pour le remplacement du système de téléphonie au siège et l'acquisition de matériel informatique ; et le recrutement d'un cadre juridique, devenu indispensable pour apporter ses compétences aux projets de développement de l'Association.

Ceux-ci ne manquent pas, c'est le témoignage de la vitalité de notre Association, et le meilleur gage de son avenir.

Bernard Allorent
Trésorier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres
du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres
de l'Association Union des Blessés
de la Face et de la Tête,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Union des Blessés de la Face et de la Tête, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de votre Conseil d'administration en date du 5 avril 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier sur les comptes 2016 présenté lors du Conseil d'administration du 5 avril 2017 et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'UBFT.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports de votre Président, de votre Directeur Général et de votre Trésorier.

Fait à Paris, le 12 avril 2017

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier PIRO

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les membres,
de l'Association Union des Blessés de la Face et de la Tête,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale

des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

I. Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

II. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I - Avec la Fondation « des Gueules Cassées »

I.1. Refacturation de frais de personnel, administratif et comptable

Cette refacturation correspond au coût des heures effectuées par les salariés de l'UBFT pour le compte de la Fondation.

Elle s'est élevée à 83 684,47 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

II - Avec Les Ailes Brisées

L'association Les Ailes Brisées a conclu avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, un contrat et des avenants aux termes desquels il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

Le dernier avenant à ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2000 et aménage le protocole d'accord de 1972, en annulant et remplaçant les avenants antérieurs.

Au titre de l'exercice 2016, la dotation allouée à l'association « LES AILES BRISEES » s'est élevée à 2 876 790,05 €.

III - Avec La Française des Jeux

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229 % ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de La Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

IV - Avec la société CYP SAS

Nature et objet : convention d'occupation précaire entre UBFT (Domaine du Coudon) et la CYP SAS

dont les modalités de facturation sont les suivantes ;

- 142 916,13 € hors taxes au titre de l'occupation précaire des locaux ;

- 24 277,42 € hors taxes au titre des charges de location des bâtiments, énergies et personnel.

V - Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 32 entités suivantes :

1. Avec la FONDATION DES GUEULES CASSÉES
2. Avec les AILES BRISÉES
3. Avec l'ASSOCIATION LINO VENTURA
4. Avec l'ASSOCIATION DU CLOS DU PAS SAINT-MAURICE
5. Avec le FOYER DE L'INI (Institution nationale des Invalides)
6. Avec la FONDATION SOUVENIR DE VERDUN
7. Avec la FNAME
8. Avec l'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES
9. Avec l'ASSOCIATION BAGNOLOISE D'INFORMATION
10. Avec l'AMICALE DES ANCIENS DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE DE PARIS
11. Avec le SOUVENIR FRANÇAIS
12. Avec SOLIDARITÉ DÉFENSE
13. Avec LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
14. Avec L'ASSOCIATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE
15. Avec l'ANOCR (ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE CARRIÈRE EN RETRAITE) DE L'AIN
16. Avec la LIGUE DE TIR DU LYONNAIS

17. Avec la FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE, DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE
18. Avec la FRANÇAISE DES JEUX
19. Avec la CYP SAS
20. Avec l'ANOPEX
21. Avec la SCI DUMONT
22. Avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU DU VAR-EST SEVE
23. Avec le COMITÉ NATIONAL DU SOUVENIR DE VERDUN
24. Avec « LA FLAMME DE LA NATION »
25. Avec la FONDATION DES MUTILÉS ET INVALIDES DE GUERRE
26. Avec l'ASSOCIATION HANDICAP NORD-SUD SOLIDARITÉ AFRIQUE
27. Avec le COMITÉ FRÉJUS-SAINT RAPHAËL DE LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
28. Avec la FONDATION DES AVEUGLES DE FRANCE
29. Avec l'UFAC
30. Avec l'ASSOCIATION VALENTIN HAUY
31. Avec la CONFÉDÉRATION FRANÇAISE POUR LA PROMOTION SOCIALE DES AVEUGLES ET AMBLYOPES
32. Avec L'UNION FÉDÉRALE DES AC/VG DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Fait à Paris, le 12 avril 2017

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier PIRO

NOTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 (1/2)

| A C T I F | 2016 | | | 2015 |
|---|--------------------|--|--------------------|--------------------|
| | Brut | Amortissements et provisions (à déduire) | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles : | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires _____ | 121 962 | 121 720 | 242 | 520 |
| Fonds commercial ¹ | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles _____ | 47 886 | | 47 886 | 47 886 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles : | | | | |
| Terrains _____ | 803 167 | 527 877 | 275 290 | 218 157 |
| Constructions _____ | 24 938 413 | 20 023 588 | 4 914 825 | 5 422 897 |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels _____ | 819 007 | 699 968 | 119 039 | 112 218 |
| Autres immobilisations corporelles _____ | 759 731 | 682 206 | 77 525 | 49 310 |
| Immobilisations corporelles en cours _____ | 116 717 | | 116 717 | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières² : | | | | |
| Participations _____ | 27 685 100 | 7 000 000 | 20 685 100 | 21 610 154 |
| Créances rattachées à des participations _____ | 2 630 000 | | 2 630 000 | 0 |
| Autres titres immobilisés _____ | 7 050 956 | | 7 050 956 | 7 050 956 |
| Prêts _____ | 495 556 | 215 435 | 280 121 | 338 121 |
| Autres immobilisations financières _____ | 114 625 | | 114 625 | 125 108 |
| TOTAL I _____ | 65 583 119 | 29 270 794 | 36 312 325 | 34 975 328 |
| Stocks et en cours : | | | | |
| Matières premières et approvisionnements _____ | 30 794 | | 30 794 | 28 328 |
| En cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Créances³ | | | | |
| Créances usagers et comptes rattachés _____ | 178 279 | | 178 279 | 214 603 |
| Autres créances _____ | 181 490 | | 181 490 | 92 608 |
| Valeurs mobilières de placement _____ | 151 652 972 | 1 692 347 | 149 960 625 | 135 453 917 |
| Disponibilités _____ | 17 077 794 | | 17 077 794 | 21 113 601 |
| Charges constatées d'avance _____ | 143 863 | | 143 863 | 52 925 |
| TOTAL II _____ | 169 265 192 | 1 692 347 | 167 572 845 | 156 955 982 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts (IV) | | | | |
| Écart de conversion actif (V) | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) _____ | 234 848 311 | 30 963 141 | 203 885 170 | 191 931 311 |

1. Droit au bail
2. Dont à moins d'un an
3. Dont à plus d'un an

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 (2/2)

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------------|--------------------|
| PASSIF | | |
| <i>Fonds associatifs</i> | | |
| <i>Fonds propres</i> | | |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 119 632 459 | 119 632 459 |
| Écarts de réévaluation | | |
| Réserve statutaire | 36 379 825 | 36 379 825 |
| Réserve extension EHPAD du Coudon | 5 200 000 | 11 200 000 |
| Réserve évolution domaine de Moussy | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Réserve p/résidence seniors Coudon | 8 000 000 | 6 000 000 |
| Réserve spéciale | 4 000 000 | |
| Report à nouveau | 10 008 650 | 3 749 679 |
| Résultat comptable de l'exercice | 10 237 787 | 6 258 971 |
| <i>Autres fonds associatifs</i> | | |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| Subventions d'investissement sur biens non renouvelables | | |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL I | 194 458 721 | 184 220 934 |
| <i>Provisions pour risques et charges</i> | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | 1 400 000 | 400 000 |
| TOTAL II | 1 400 000 | 400 000 |
| <i>Fonds dédiés</i> | | |
| Sur subventions de fonctionnement | | |
| Sur autres ressources | 48 124 | 61 420 |
| TOTAL III | 48 124 | 61 420 |
| <i>Dettes</i> | | |
| Emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ¹ | | |
| Emprunts et dettes financières divers ² | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 65 434 | 55 640 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 507 260 | 245 811 |
| Dettes fiscales et sociales | 4 290 463 | 3 033 183 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 129 973 | |
| Autres dettes | 2 985 196 | 3 914 323 |
| Produits constatés d'avance | | |
| TOTAL IV | 7 978 325 | 7 248 957 |
| Écarts de conversion passif (V) | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V) | 203 885 170 | 191 931 311 |

1. Emprunts et dettes à plus d'un an, emprunts et dettes à moins d'un an

2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 (1/2)

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------------|---------------------|
| Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers) | | |
| Ventes de marchandises _____ | 1 721 | 3 903 |
| Production vendue (biens et services) _____ | 1 123 295 | 1 166 806 |
| MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES _____ | 1 125 015 | 1 170 708 |
| dont à l'exportation | | |
| Production stockée | | |
| Production immobilisée | | |
| Subventions d'exploitation | | |
| Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges _____ | 27 851 | 37 129 |
| Cotisations _____ | 1 236 | 885 |
| Dons _____ | 11 013 | 6 373 |
| Produits liés à des financements réglementaires | | |
| Ventes de dons en nature | | |
| Autres produits _____ | 2 432 | 3 259 |
| TOTAL I _____ | 1 167 547 | 1 218 354 |
| Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) | | |
| Achats de marchandises _____ | 398 | 1 388 |
| Variation de stock | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements _____ | 94 463 | 115 616 |
| Variation de stock _____ | -2 466 | -6 966 |
| Autres achats et charges externes (dont cotisations) _____ | 2 906 890 | 2 666 064 |
| Impôts, taxes et versements assimilés _____ | 286 437 | 307 911 |
| Salaires et traitements _____ | 1 689 657 | 1 715 124 |
| Charges sociales _____ | 867 435 | 888 194 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions : | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements _____ | 739 025 | 1 235 245 |
| Sur immobilisations : dotations aux provisions | | |
| Sur actif circulant : dotations aux provisions | | |
| Pour risques et charges : dotations aux provisions _____ | 1 000 000 | 400 000 |
| Subventions accordées _____ | 6 400 773 | 4 929 492 |
| Autres charges (dont cotisations) _____ | 823 | 774 |
| TOTAL II _____ | 13 983 437 | 12 252 841 |
| 1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) _____ | - 12 815 890 | - 11 034 488 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | |
| Excédent ou déficit transféré (III) | | |
| Déficit ou excédent transféré (IV) | | |
| Produits financiers | | |
| De participations | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé _____ | 23 937 813 | 16 320 438 |
| Autres intérêts et produits assimilés _____ | 409 918 | 589 813 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges _____ | 2 670 814 | 126 564 |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement _____ | 2 147 404 | 11 049 447 |
| TOTAL V _____ | 29 165 949 | 28 086 262 |
| Charges financières | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions _____ | 2 617 401 | 8 735 204 |
| Intérêts et charges assimilées | | |
| Différences négatives de change | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | 113 986 |
| TOTAL VI _____ | 2 617 401 | 8 849 190 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 (2/2)

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) | 26 548 548 | 19 237 072 |
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI) | 13 732 658 | 8 202 585 |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 76 100 | 85 587 |
| - legs et donations | 8 786 | 144 249 |
| - autres | | |
| Sur opérations en capital | | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| TOTAL VII | 84 886 | 229 835 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 16 294 | 14 382 |
| Sur opérations en capital | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | |
| TOTAL VIII | 16 294 | 14 382 |
| 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | 68 592 | 215 453 |
| Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX) | 13 636 | 13 636 |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées (X) | | |
| Impôt sur secteur associatif (XI) | 3 577 099 | 2 172 702 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+IX) | 30 432 018 | 29 548 087 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+XI) | 20 194 231 | 23 289 116 |
| EXCÉDENT OU INSUFFISANCE | 10 237 787 | 6 258 971 |
| Évaluation des contributions volontaires en nature : | | |
| Produits : | | |
| Bénévolat | | |
| Prestations en nature | | |
| Dons en nature | | |
| TOTAL | 0 | 0 |
| Charges : | | |
| Secours en nature | | |
| Mise à disposition gratuite de biens et services | | |
| Personnel bénévole | | |
| TOTAL | 0 | 0 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017

BUDGET 2017 GRANDS ÉQUILIBRES

CHARGES

Fonctionnement hors amortissements 5 955 531 €

| | |
|--|-------------|
| Fonctionnement associatif | 3 039 916 € |
| Coudon..... | 1 232 737 € |
| Moussy : fonctionnement / maintenance..... | 740 214 € |
| Moussy : plan social..... | 942 664 € |
| CYP (déficit hors travaux)..... | |

Aides sociales individuelles 2 076 000 €

Aides aux organismes

et Institutions 1 605 000 €

| | |
|---|-----------|
| Comité d'Entente GIG..... | 640 000 € |
| Souvenir Français..... | 200 000 € |
| Entraide des Compagnons de la Libération..... | 15 000 € |
| Aides aux autres organismes et institutions..... | 750 000 € |

Dossier « Blessés pour la France »

et Refonte du Code des Pensions Militaires

d'Invalidité » 300 000 €

Ailes Brisées (Convention 1972)..... 1 556 379 €

TOTAL DES CHARGES..... 11 492 910 €

imputables à l'exercice 2017

PRODUITS

Française des Jeux, produit net 9 727 366 €

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Dividende à percevoir en 2017 (est.) | 11 443 960 € |
| Dividende exceptionnel..... | - € |
| Total des dividendes avant impôts | 11 443 960 € |
| Impôt 15 % sur dividende 2016 | 1 716 594 € |

Revenus du portefeuille

Brut

Net

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|--|
| Fonds actions | 742 200 € | |
| Fonds Immo SR | | |
| + Immo SR 2 | 532 459 € | |
| Fonds Club Immo Santé | 172 203 € | |
| Fonds crédit sélection | 317 500 € | |
| Autres fonds | 450 000 € | |
| Livret, CAT et BMTN | 105 000 € | |
| Autres produits (dont plus-value) | - € | |
| Total | 2 319 362 € | |

Contributions financières des associations

du Comité d'Entente des Grands Invalides

de Guerre 160 000 €

TOTAL DES PRODUITS (NET) 12 206 728 €

RÉSULTAT

HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ÉVENTUELLES

ET CESSION DU DOMAINE DE MOUSSY..... 306 182 €

Investissements courants 2017 1 020 000 €

| | |
|---|-----------|
| Siège : travaux..... | 135 000 € |
| Siège : informatique et téléphonie..... | 75 000 € |
| Siège : matériel de transport..... | 35 000 € |
| Coudon : travaux de maintenance..... | 160 000 € |
| Coudon : voiries des accès..... | 650 000 € |

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

| | |
|---------------------|-----------|
| Dotation 2017 | 712 963 € |
|---------------------|-----------|



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET VOTE DES RÉOLUTIONS

Note explicative pour les votes

Liste des candidats

***Curriculum vitae* des candidats**

Textes des résolutions

Vous trouverez, en pièces jointes à cette brochure :

- **1 bulletin de vote**
- **1 enveloppe pour le bulletin de vote**
- **1 enveloppe T**
- **1 pouvoir**
- **1 enveloppe pour le pouvoir**

Ci-après les *curriculum vitae* des candidats qui sont la retranscription intégrale des textes fournis par eux-mêmes.

NOTE EXPLICATIVE POUR LES VOTES : - RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - VOTE DES RÉOLUTIONS

Conformément à l'article V des Statuts, 5 postes sont à pourvoir, lors de l'Assemblée générale de juin 2017.

Sont candidats :

- 5 administrateurs sortants et rééligibles, dont le mandat vient à échéance de 3 ans,

Conformément à l'article VIII des Statuts, le vote est possible par correspondance.

1. – Vote par correspondance (à privilégier pour des raisons de représentativité et de commodité)

Vous trouverez joints à la convocation :

- **le bulletin de vote** pour le renouvellement des administrateurs et l'approbation des résolutions :
- **pour le renouvellement du conseil d'administration** : vous devez cocher le nom des candidats de votre choix sans dépasser le nombre de **CINQ**,
- **pour l'approbation des résolutions** : vous devez, pour chaque résolution, cocher l'une des trois cases.

Le bulletin de vote ne doit comporter aucune mention ou signe quelconque,

- **une enveloppe, tamponnée "BULLETIN DE VOTE exclusivement - Conseil d'administration et résolutions"**, dans laquelle vous devez insérer le bulletin de vote,

- **une enveloppe "T"** dans laquelle vous devez inclure l'enveloppe comportant le bulletin de vote.

Vous devez indiquer au verso de l'enveloppe "T" vos nom, prénom et numéro de membre, **EN LETTRES MAJUSCULES** pour faciliter le pointage de la liste électorale. Merci par avance.

Vous devez poster l'enveloppe "T" au plus tard le 15 juin 2017.

Les opérations de dépouillement auront lieu au Siège de l'Union les 19 et 20 juin 2017.

Les enveloppes "T" seront conservées par La Poste et collectées par le président de la commission de scrutin **le lundi 19 juin 2017 à 8 h 30.**

Le Conseil d'administration a désigné Guy Delplace – administrateur – pour présider la commission de scrutin.

2. – Vote le jour de l'Assemblée générale

Les membres souhaitant voter en direct le jour de l'Assemblée générale, le 22 juin 2017 au Domaine du Coudon – 83160 La Valette-du-Var, pourront le faire en donnant leur identité, ce qui permettra de pointer la liste électorale.

Le bureau de vote sera ouvert de 9h15 jusqu'à l'ouverture officielle de l'Assemblée générale ordinaire, fixée à 10h00.

Je me permets d'insister auprès de chaque membre sur l'importance de participer à ces votes.

Afin que votre bulletin de vote concernant le renouvellement des administrateurs et les résolutions présentées à l'Assemblée générale puisse être pris en compte, vous devez être à jour de votre cotisation (Article III des Statuts). Son montant est de 5 € par an payable par chèque à l'ordre de l'UBFT. Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, merci d'adresser votre chèque avant l'envoi de votre bulletin de vote.

Les statuts prévoient le **vote par correspondance**, ce qui renforce la représentativité des membres qui ne peuvent se déplacer au Coudon pour l'Assemblée générale et en facilite son déroulement. **Je vous invite donc expressément à privilégier cette procédure écrite** et vous en remercie.

Henri Denys de Bonnaventure
Président

**LISTE DES CANDIDATS
AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR**

5 administrateurs sortants et rééligibles :

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| ALLORENT Bernard | Membre d'honneur 20 022 |
| EYCHENNE Michel | Actif 70 322 |
| MERGLÉN Pierre | Actif 45 199 |
| MORIN Georges | Actif 44 967 |
| NAIL Michel | Actif 70 209 |



ALLORENT Bernard

Membre de l'UBFT

20 022 (Membre d'honneur)

Date de naissance

28 avril 1944

Situation de famille

Marié

Adresse

16^{bis}, avenue Bosquet

75007 Paris

Tél. : 01 45 55 16 01

Formation

- École Nationale d'Administration, Paris -
Promotion 1970
- 1966 Université de Paris - Maîtrise de droit
- 1965 Université de Strasbourg - Diplôme de l'Institut
d'Études Politiques

Activités civiles principales

2006-2012 : Consultant indépendant dans le domaine de la gestion des risques financiers

- Groupe BNP Paribas, Paris

Avril 2001 - Décembre 2005 : Responsable mondial des risques

Avril 2000 - Mars 2001 : Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement en Europe

- Groupe Paribas

Octobre 1998 - Mars 2000 : Responsable de l'Europe centrale, Francfort

Mars 1996 - Septembre 1998 : Responsable du Département de l'Action Commerciale

Septembre 1991 - Mars 1996 : Directeur général, Banque Paribas Suisse, Genève

1990 - 1991 : Chief Executive Officer, Paribas North America, New York

1988 - 1991 : Directeur général, Banque Paribas, Succursale de New York

1983 - 1988 : Directeur général adjoint, Banque Paribas, Succursale de New York

1981 - 1983 : Responsable des Engagements, zone Amérique, Banque Paribas, Paris

- The Chase Manhattan Bank, Paris et New York

1978 - 1981 : Directeur général adjoint, Chase France

1977 - 1978 : Directeur, Chase Paris

1973 - 1977 : Directeur adjoint, Chase Paris

1971 - 1972 : « Project officer », Chase New York

1970 - 1971 : Programme de formation, Chase Paris et New York

Activités militaires principales

Lieutenant de Réserve Honoraire du Train (1966-1967)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

J'ai soutenu avec succès un mémoire de recherches en septembre 2016 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, où je continue à participer à un séminaire de recherches.

Profession de foi

C'est ma sixième année de présence à l'UBFT où je suis heureux de contribuer en particulier à la gestion de ses finances, dans un esprit de solidarité et de camaraderie qui en fait un endroit exceptionnellement stimulant. Je serai heureux de continuer à le faire, et sollicite le renouvellement de mon mandat d'administrateur.



EYCHENNE Michel

Membre de l'UBFT

Actif 70 322

Date de naissance

8 juin 1939

Situation de famille

Marié, 5 enfants

Adresse

1, Résidence Villeneuve
13, rue Jean de la Bruyère
78000 Versailles
Tél. : 01 39 55 06.05
Portable : 06 31 95 96 97

Formation

1959 : École de l'Air
1960 : Brevet de Parachutisme Militaire
Brevet de Pilote de Chasse, Brevet de Pilote de Transport
Commandant de Bord du Transport Aérien Militaire

Activités civiles principales

Ingénieur informaticien

Activités militaires principales

1959 : École de l'Air
1962 - 1963 : Pilote de chasse à la 20^e Escadre de chasse
à Oran
1964 : puis à la 21^e Escadre de chasse à Madagascar
octobre 1964 : Blessure en service aérien commandé
Carrière dans le transport aérien militaire à Reims, Fort
Lamy (Tchad) et Evreux au groupe aérien mixte 56 comme
chef des opérations puis commandant d'unité
1975 -1979 : Membre du Conseil Permanent de la Sécurité
Aérienne à l'État-major de l'Armée de l'Air
1^{er} janvier 1979 : Nommé Lieutenant-colonel,
Septembre 1980 : Quitte l'Armée de l'Air avec 5 140 heures
de vol

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Administrateur des Ailes Brisées
- Administrateur de la Fondation et du Mémorial de Verdun
- Administrateur du CNSV
- Administrateur du Comité de la Flamme de la Nation

Décorations

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite (1976)

Blessure (s) & pension militaire d'invalidité

Blessé hors conflit en service aérien commandé le
24 octobre 1964.
Taux d'invalidité : 95 %

Profession de foi

Motivé par la solidarité et le service aux plus défavorisés,
je présente ma candidature au Conseil d'administration de
l'UBFT.



MERGLÉN Pierre

Membre de l'UBFT

Actif 45 199

Date de naissance

19 juin 1939

Situation de famille

Marié, 3 enfants

Adresse

Kerprat

56450 Theix

Tél. : 02 97 43 02 80

Formation

1964 -1965 : École Militaire Interarmes

Auditeur de la 110^e session régionale de l'IHEDN

Activités militaires principales

Octobre 1992 : Bureau instruction de l'École Inter-Armées du Renseignement et d'Étude des Langues (EIREL) puis retraite pour raisons de santé

1989-1992 : Bureau d'Études du Haut-Commissaire en Polynésie française

1986-1989 : Détachement d'Assistance Opérationnelle et Commandant en second au 3^e Régiment d'Infanterie de Marine

1983-1986 : Bureau d'études du préfet de la région Guadeloupe

1983 : Chef de cabinet du général commandant les éléments français de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (Finul)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Administrateur coopté de l'UBFT

- Depuis le 1^{er} décembre 1992 : actions de préservation de la Mémoire et bénévolat dans diverses associations (Association du pays de Vannes et d'Abéché au Tchad, Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur, l'Entraide parachutiste, l'Épaulette.

- Participation aux travaux de la section locale de l'IHEDN

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur - 1988

Chevalier de l'Ordre national du Mérite - 1982

Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Acouphènes et traumatisme sonore. Blessé en service lors d'un attentat à la voiture piégée à la Préfecture de Guadeloupe le 14 novembre 1983. Taux d'invalidité : 45 %.

Profession de foi

Dès l'adolescence, le récit des campagnes d'un oncle, grand invalide, infirmier dans l'Armée d'Orient, m'avait impressionné et subjugué, avec notamment le drame de certaines blessures reçues par ses camarades de combat, et l'œuvre admirable menée par médecins, chirurgiens et bénévoles pour redonner une vie normale à ces grands blessés. Je considère comme un grand honneur d'avoir été admis au sein de l'Union puis coopté pour son Conseil d'administration et compte me consacrer au mieux de mes capacités à cette responsabilité.



MORIN Georges

Membre de l'UBFT

Actif 44 967

Date de naissance

12 novembre 1934 à Sidi Bel Abbés (Algérie)

Situation de famille

Marié, 2 enfants

Adresse

6 square Sainte-Clotilde

92210 - Saint-Cloud

Tél. : 01 46 02 37 95

Portable : 06 09 80 61 22

Fax : 01.46.02.13.90

Formation

École Spéciale Militaire Interarmes de Saint-Cyr,

Promotion « Général Laperrine » (1956-1958)

École d'Application de l'Infanterie à Saint-Maixent (1959)

Brevet Parachutiste

Activités militaires principales

Campagne d'Algérie (1959-1961)

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- 1995 : Président et fondateur de l'association « Handicap Nord Sud Solidarité Afrique »
- Président adjoint de la Fondation des Mutilés et Invalides de Guerre
- Secrétaire général de l'Association des Plus Grands Invalides de Guerre
- Administrateur du Souvenir français par délégation de l'UBFT
- 1966 : Fondateur du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides - Président actif (1966 à 1994)
- Président d'Honneur (depuis 1994)

Décorations

Commandeur de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Croix de la Valeur Militaire avec deux citations

Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports

Médaille de Vermeil de la Ville de Paris

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Amputation des deux jambes et d'un bras.

Degré d'invalidité : 100 % 61° + double Art.L.18 + L.36

Profession de foi

Sensible au profond esprit de solidarité et d'entraide qui règne au sein de l'UBFT, sensible également au dynamisme efficace et constructif de ses dirigeants pour toujours disposer des moyens d'assurer l'une de ses principales missions, à savoir le soutien matériel et moral de ses adhérents et de leurs familles, c'est donc pour moi un honneur que de continuer à apporter mon soutien, modeste mais totalement engagé, à cette noble mission.



NAIL Michel

Membre de l'UBFT

Actif 70 209

Date de naissance

25 mai 1935

Situation de famille

Marié, 3 enfants

Adresse

12^{bis} rue du Val de Grâce

75005 Paris

Tél. : 06 82 48 53 13

Formation

École Militaire Interarmes

Université de Droit et de Lettres

Activités civiles principales

Conseiller départemental (Paris) à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (membre de la Commission Sociale)

Activités militaires principales

Officier de carrière

Autres activités (électives ou/et bénévolat)

- Président d'honneur d'associations d'Anciens Combattants (Légion Étrangère et Casques Bleus)
- Membre honoraire du Comité de La Flamme sous l'Arc de Triomphe

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Croix du Combattant Volontaire

Médaille d'Outre-mer (agrafe Liban)

Médaille de la Jeunesse & des Sports

Blessure(s) & pension militaire d'invalidité

Blessé à la face le 2 novembre 1960

Taux d'invalidité : 65 %

Profession de foi

Admirant l'esprit de Fraternité fondé sur la confiance et la transparence qui existe au sein de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, je désire continuer à faire bénéficier de mon expérience dans le domaine de l'action sociale l'ensemble des membres des « Gueules Cassées ».

**RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE
DU JEUDI 22 JUIN 2017
ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2017**

Résolution N°1

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2016, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution N°2

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2016 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

Elle décide d'affecter le résultat comptable excédentaire de 10 237 787 euros de la façon suivante :

- la réserve pour la construction de l'EHPAD de la CYP SAS a été précédemment dotée à hauteur de 5 200 000 euros. Il est proposé de diminuer cette provision et de la reprendre à hauteur de 4 700 000 euros, la construction de l'EHPAD étant au stade des levées de réserve, ce qui la fera passer de 5 200 000 euros actuellement, à 500 000 euros ;
- l'affectation de 4 000 000 euros à la réserve pour la Résidence Seniors projetée au Domaine du Coudon, qui sera ainsi portée de 8 000 000 euros à 12 000 000 euros ;
- l'affectation de 10 000 000 euros à une réserve pour augmentation de la dotation de la Fondation des « Gueules Cassées » ;
- les autres réserves restent inchangées ;
- le solde de ces mouvements, soit 937 787 euros, sera affecté au report à nouveau qui passe de 10 008 650 euros à 10 946 437 euros.

Résolution N°3

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2017, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Résolution N°4

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport du trésorier, approuve la délibération du Conseil d'administration du 5 avril 2017 décidant d'effectuer un versement en numéraire de 10 000 000 d'euros à la Fondation des « Gueules Cassées » affecté à sa dotation en vue de renforcer sa capacité de mécénat statutaire.

La dotation de la Fondation des « Gueules Cassées » sera ainsi portée de 40 489 803 € à 50 489 803 €.

Résolution N°5

Conformément à l'article X des statuts, l'Assemblée générale approuve la délibération du Conseil d'administration prise en séance du 5 avril 2017 de procéder à la cession de la parcelle de terrain cadastrée AI 248 située dans le village de Moussy-le-Vieux face à l'église.

Le produit de la cession de cette parcelle sera affecté aux œuvres sociales de l'UBFT.

L'Assemblée générale donne pouvoir au président et au directeur général pour procéder à l'ensemble des démarches administratives et à la signature des actes notariés devant aboutir à la cession de cette parcelle.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UBFT DU JEUDI 22 JUIN 2017**



UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE - 20 RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1927
TÉLÉPHONE : 01 44 51 52 00 - TÉLÉCOPIE : 01 42 65 04 14
WWW.GUEULES-CASSEES.ASSO.FR - INFO@GUEULES-CASSEES.ASSO.FR